



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- François CASTEIGNAU
Directeur général des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 15 novembre 2010 4

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

N°2010-494 du 10 novembre 2010

Représentation du Conseil général au sein de la commission de transition
vers la télévision numérique 20

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

N°2010-498 du 17 novembre 2010

Extension de l'autorisation de fonctionner accordée à l'association Sam Arepa,
366 *ter*, rue de Vaugirard à Paris, pour son service prestataire 21

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ _____

N°2010-497 du 17 novembre 2010

Actualisation des modalités de fonctionnement de la régie d'avances instituée
auprès du service Relations Internationales..... 23

ARRÊTÉS CONJOINTS _____

N°2010-493 du 8 novembre 2010

Autorisant l'extension de capacité du centre d'accueil de jour Casa Delta
6, rue du Colonel-Marchand à Villejuif..... 25

*Sont publiés intégralement
les délibérations du Conseil général, de la commission permanente,
et les arrêtés, présentant un caractère réglementaire
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n°93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

*Le texte intégral des actes cités
dans ce recueil peut être consulté
au service des assemblées
à l'Hôtel du Département*

Commission permanente

Séance du 15 novembre 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

SERVICE DE LA COORDINATION TERRITORIALE _____

2010-19-62 - Convention avec l'association la Ferme du parc des Meuniers. Accompagnement en ingénierie sociale sur le projet de valorisation de la ferme des Bordes à Chennevières *Une terre pour apprendre et innover*. Versement d'une subvention départementale de 30 000 €.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI _____

2010-19-61 – Subvention de 30 000 euros au Forum du développement et du financement Techinnov. Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne.

DIRECTION DE L'HABITAT _____

Service aides à l'habitat social

INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

2010-19-27 - Subvention de 520 800 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Opération ANRU du Grand Ensemble Orly/Choisy-le-Roi, pour 62 logements locatifs sociaux situés ZAC des Aviateurs à Orly, îlot c2.

2010-19-28 - Subvention de 8 400 euros à la Foncière d'habitat et humanisme. Opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI, 8, rue du Four à Saint-Maur-des-Fossés.

2010-19-29 - Subvention de 193 200 euros à l'Immobilière 3F. Réalisation d'une opération de construction, 3-5, rue Félix-Faure et 13, rue Clément-Viénot à Vincennes, comprenant 23 logements collectifs sociaux à usage locatif financés en PLUS (17) et en PLAI (6).

2010-19-30 - Subvention de 8 400 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social, 6, avenue Marguerite à Choisy-le-Roi.

2010-19-31 - Subvention de 168 000 euros à la Semise. Réalisation dans le cadre de l'ANRU du quartier Balzac/Touraine/Marronniers, d'une opération Coteau 2, rue Berlioz et rue du Génie à Vitry-sur-Seine.

2010-19-32 - Subvention de 495 600 euros à l'Office public de l'habitat de Vitry-sur-Seine. Réalisation dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Balzac/Touraine/Marronniers, d'une opération de reconstitution de l'offre sociale dénommée Le lit de Seine, comprenant 59 logements sociaux et lot 5 de la ZAC du Port à l'Anglais à Vitry-sur-Seine.

2010-19-33 - Subvention de 730 800 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Réalisation (en zone ANRU), de deux opérations de reconstitution de l'offre sociale soit : Ilots C5 (Blériot Nord) et C7 (Mermoz Parc), pour 50 et 37 logements financés en PLUS CD, ZAC des Aviateurs à Orly.

2010-19-34 - Subvention de 201 600 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Réalisation, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Balzac/Touraine/Marronniers, d'une opération de reconstitution de l'offre sociale de 24 logements sociaux, 127 à 131, rue Édouard-Tremblay à Vitry-sur-Seine.

2010-19-35 - Subvention de 362 544 euros à l'Office public de l'habitat de Vitry-sur-Seine (OPH). Réalisation dans le cadre de l'ANRU du quartier Balzac/Touraine/Marronniers, d'une opération de reconstitution de l'offre sociale dénommée Lagaisse 1, de 45 logements sociaux, 9 à 13, boulevard de Stalingrad, secteur Rd 5 (ex RN 305 Nord) à Vitry-sur-Seine.

2010-19-36 - Subvention de 411 600 euros à Logial-OPH Opération de construction neuve réalisée par Logial-OPH, située ZAC des Pontons - rues Parmentier et des Pontons à Alfortville. Lot C, comprenant 49 logements collectifs financés en PLUS construction-démolition, s'inscrivant dans le cadre du projet de rénovation urbaine du sud de la ville d'Alfortville conduit par la Ville d'Alfortville et la communauté d'agglomération de la Plaine centrale.

2010-19-37 - Subvention de 898 800 euros à Logial-OPH Opération de construction neuve située ZAC des Bords de Marne - 3-11, rue de la Marne à Alfortville. Lots 2 et 3, comprenant 107 logements collectifs financés en PLUS construction-démolition, s'inscrivant dans le cadre du projet de rénovation urbaine du sud de la Ville d'Alfortville conduit par la Ville d'Alfortville et la communauté d'agglomération de la Plaine centrale

2010-19-38 - Subvention de 588 000 euros à l'Office public de l'habitat de Thiais Opération de construction neuve acquise en vente en l'état futur d'achèvement, 61 boulevard de Stalingrad - ZAC de la porte d'Allia à Thiais comprenant 70 logements collectifs sociaux financés en PLUS-CD, s'inscrivant dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Grands Champs

2010-19-39 - Subvention de 337 200 euros à l'Immobilière 3F, entreprise sociale pour l'habitat. Réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier comprenant 63 logements locatifs sociaux collectifs, financés en PLUS, PLA-I, PLS, 1 à 3, rue de la Pompe, dans le quartier du Plateau à Saint-Maurice.

2010-19-40 - Subvention de 194 927 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne Opération de construction neuve sur la commune de Limeil-Brévannes, située ZAC Ballastière sud - avenue de Verdun - îlot 6, comprenant 30 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLA d'intégration.

2010-19-41 - Subvention de 55 815,31 euros à l'Immobilière 3F. Réalisation d'une opération de construction sur la commune de Sucy-en-Brie située 10 rue de la Procession comprenant 15 logements collectifs sociaux à usage locatif financés en PLUS (11) et en PLAI (4).

2010-19-42 - Subvention de 548 400 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Réalisation d'une opération de construction neuve dénommée Le Clos Saint-Michel, acquise en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), comprenant 96 logements locatifs sociaux collectifs, et située à l'angle de la rue de Bicêtre et de la rue Henri-Cretté à Chevilly-Larue.

2010-19-43 - Subvention de 109 200 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Réalisation dans le cadre d'une offre sociale nouvelle, d'une opération de construction neuve comprenant 13 logements locatifs sociaux collectifs, financés en PLUS et en PLA d'Intégration, 127 à 131, rue Édouard-Tremblay à Vitry-sur-Seine.

2010-19-44 - Réhabilitation du parc locatif social. Décision définitive de financement. Subvention de 21 611,68 euros à l'Office public de l'habitat de Cachan. Sécurisation de 5 ascenseurs, 4, allée Gustave-Courbet, 6, rue François-Delage, 2, allée Eugène-Belgrand, 44, allée Eugène-Belgrand et 11, rue François-Rude à Cachan.

2010-19-45 - Requalification du parc locatif social. Programmation départementale 2009. Décision définitive de financement. Subvention de 5 000 euros à l'Office public de l'habitat de Champigny-sur-Marne. Mise aux normes et la sécurisation d'une cage d'ascenseur, 6, rue Germinal - Résidence Germinal à Champigny-sur-Marne dans le cadre du projet de rénovation urbaine des 4 Cités.

2010-19-46 - Requalification du parc locatif social. Programmation départementale 2009. Décision définitive de financement. Subvention de 10 000 euros à l'Office public de l'habitat de Bonneuil-sur-Marne. Création d'une cage d'ascenseur, 1, allée Édith-Piaf (cité Fabien) à Bonneuil-sur-Marne.

Service aides individuelles au logement

2010-19-47 - Reconduction pour la période triennale 2011-2013 de la convention avec l'ADIL du Val-de-marne. Mission de conseil et d'assistance à l'attention des ménages en procédure d'expulsions pour impayés de loyer. Versement de la subvention annuelle de 47 150 €.

DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

Direction chargée de l'administration et des finances

2010-19-64 - Budget 2010 de la direction des transports, de la voirie et des déplacements. Affectation des autorisations de programme (A.P.) globales relatives aux programmes de conservation, de requalification d'ouvrages d'art et d'entretien des équipements du réseau routier départemental.

Programme de conservation du réseau routier départemental
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23151.2

AP votée (en M€)	CP < 2010	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
48,45	16,32	11,00	8,00	13,14

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	24,40	50 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	24,05	50 %

AP affectée à :	Routes départementales	AP déjà affectée	Affectation	Observations
		RD19 Maisons-Alfort, avenue du Généra-Leclerc	0,310	0,160
	RD229 Valenton, avenue Gabriel-Péri	0,115	0,050	
	Réfection des boucles de détection	0,100	0,320	
	Travaux complémentaires de jalonnement	0,342	-0,082	Crédits extraits pour distinguer les boucles de Parcival
	Travaux de rénovation des boucles Parcival		0,082	
	Alfortville, travaux connexes au comité d'axe 103		0,200	
	RD148 Vitry-sur-Seine, avenue du Moulin de Saquet		0,200	
	RD223B Ivry-sur-Seine, rue Marcel-Hartman		0,230	
	RD153/RD136 Orly, carrefour Bas-Marin/Tillon		0,120	
	RD157 Cachan, avenue Galliéni		0,160	
	RD258 Arcueil, rue Cauchy		0,200	
	RD127 Cachan, avenues Dormoy et Georgeon		0,150	
	RD6A Joinville-le-Pont, avenue Jean-Jaurès		0,300	
	RD240 Nogent-sur-marne, boulevard Gambetta		0,060	
	RD243 Fontenay-sous-Bois, avenue Victor-Hugo		0,300	
	RD19/RD148 Maisons-Alfort, carrefour général Leclerc et République		0,070	
	RD252 Marolles-en-Brie, avenue de Grosbois		0,220	
	RD253 Périgny-sur-Yerres, rue de Brie		0,120	
	Sécurité routière, marquage au sol		0,300	
	TOTAL affecté par la présente délibération :		3,16	7 %

Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations	20,89	43,11 %
---	-------	---------

Programme de requalification du réseau routier départemental
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23151.5

AP votée (en M€)	CP < 2010	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
53,01	14,96	12,10	8,00	17,95

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	32,38	61 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	20,63	39 %

AP affectée à :	<i>Routes départementales</i>	AP déjà affectée	Affectation	Observations
		RD86 x RD86A Fontenay, x accès zone Périgares	2,600	0,600
	RD136 Villeneuve-le-Roi, avenue Lefoll	0,880	0,020	
	RD153 Thiais/Orly, rues des Alouettes et Bas-Marin	1,600	0,050	Rétablissement des accès riverains qui n'avaient pu être réglés dans le cadre des premiers travaux
	RD7 Villejuif, carrefour voies basses, Barbusse et Croizat		0,140	Mise en sécurité des carrefours
	RD7 Vitry-sur-Seine, Chérioux, réfection des trottoirs		0,100	Reconstruction de trottoirs suite à la construction d'une nouvelle clôture
	RD155 Villejuif		0,100	Réparations diverses
	RD154 Ivry-sur-Seine, x avenues Gosnat et Spinoza		0,030	Amélioration du fonctionnement du carrefour
	RD161 Arcueil, entre la RD154A et la limite de Villejuif		0,100	Travaux nécessaires à la libération des emprises (démolition, rétablissement des clôtures, ...)
	Requalification de l'éclairage public		0,573	
TOTAL affecté par la présente délibération :			1,71	3%
Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations			18,92	35,69%

Programme d'équipement de voirie départementale
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23152

AP votée (en M€)	CP < 2010	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
18,16	6,13	6,20	3,00	2,83

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	11,59	64 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	6,58	36 %

AP affectée à :	<i>Routes départementales</i>	AP déjà affectée	Affectation	Observations
		SIGNALISATION TRICOLEURE		
	Travaux annexes (2007 à 2010)	0,562	0,046	
	Travaux annexes (2011-2012)		0,100	
	Audit ST 2009-2010	0,190	-0,008	
	RD5 Choisy-le-Roi, 3 carrefours	0,270	-0,005	
	RD235 Le Plessis-Trévisé, place Michel-Bony	0,050	-0,010	
	RD6 Maisons-Alfort et Créteil		0,180	
	ÉCLAIRAGE PUBLIC			
	Etudes (2007 à 2010)	0,044	-0,018	
	Programme de mise en conformité	0,530	-0,008	
	Travaux annexes et fourreaux (2011-2012)		0,100	
	Renouvellements ponctuels (2011-2012)		0,170	
	Etudes (2011-2012)		0,040	
	RD251 Périgny-sur-Yerres	0,200	0,020	
	RD138 Choisy-le-Roi		0,200	
	RD145 Champigny-sur-Marne		0,110	
	RD87 Thiais - Choisy-le-Roi		0,220	
	RD258 Gentilly		0,110	
	RD124 et 219, Chennevières-sur-Marne		0,065	
	RD241 Fontenay-sous-Bois - Nogent-sur-Marne		0,065	

	RD285 Villejuif		0,020	
	RD86 et 86A Fontenay-sous-Bois		0,220	
	JALONNEMENT			
	Etudes (2007 à 2010)	0,060	-0,010	
	Etudes (2011-2012)		0,020	
	Jalonnement CAVB - schéma directeur	0,050	0,360	
	Travaux annexes (2010 à 2012)		0,150	
	GESTION DE TRAFIC			
	Etudes (2011-2012)		0,120	
	Travaux divers de régulation (2011-2012)		1,000	
	Extension Parcival 3	1,500	2,100	
TOTAL affecté par la présente délibération :			5,36	29 %
Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations			1,22	6,71 %

Programme d'ouvrages d'art sur la voirie départementale
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23151.4

AP votée (en M€)	CP < 2010	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
16,25	4,58	4,70	2,5	4,46

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	10,69	66 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	5,56	34 %

	<i>Routes départementales</i>	AP déjà affectée	Affectation	Observations
AP affectée à :	Dotation pour travaux d'entretien d'urgence	2,506	0,845	
	Pont du 8-Mai-1945	1,200	-0,440	
	RD7 remplacement portique	0,320	-0,085	
	PSGR RD7		0,220	
	Fresnes, Cerisaie		0,330	
	Pont Sénia Est		1,200	
	RD130 Pont de Champigny		0,290	
TOTAL affecté par la présente délibération :			2,36	15 %
Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations			3,20	19,70 %

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Direction adjointe chargée de l'administratif et du financier

2010-19-56 - Autorisation à M. le Président du Conseil général de lancer l'appel public à la concurrence relatif aux prestations de travaux de reprographie pour la direction des services de l'environnement et de l'assainissement.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1.3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : M. le Président du Conseil général est autorisé à lancer l'appel public à la concurrence, en vue de l'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de travaux de reprographie de la direction des services de l'environnement et de l'assainissement et à signer le marché correspondant à l'issue de la procédure.

Article 2 : La durée du marché débutera à la date de sa notification et se terminera le 31 décembre de la même année. Ce dernier est susceptible d'être reconduit par décision expresse de la personne responsable du marché, le premier janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder (4) quatre ans.

Article 3 : Il s'agit d'un marché à bons de commande. Les montants minimum et maximum annuels prévisionnels sont fixés respectivement à 30 000 € H.T. et 120 000 € H.T.

Article 4 : Les dépenses seront imputées sur les comptes 62 du budget général, de la section exploitation du budget annexe d'assainissement, de la section fonctionnement du budget annexe du laboratoire des eaux.

DIRECTION DES BÂTIMENTS _____

Service administratif et financier

2010-19-50 - Avenant n° 1 au marché avec l'entreprise IDEX Énergie. Entretien et maintenance des installations de chauffage, ventilation, plomberie et relevage des eaux de divers bâtiments départementaux - Lot n°3.

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE _____

Service administratif et financier

2010-19-51 - Subvention de 235 253 euros à la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre. Aménagement paysager pour la création d'une promenade haute sur les emprises aqueducs du tronçon de l'opération de rénovation urbaine (ORU) Arcueil-Gentilly.

2010-19-52 – Subvention de 194 822,50 euros à la SEMIC Créteil Habitat. Aménagement paysager de la Butte de la Légende, ZAC Pointe du Lac, route de Pompadour.

2010-19-53 - Subvention de 64 500 euros à la Ville de Boissy-saint-Léger pour l'aménagement paysager du square des Hautes-Varennes.

2010-19-54 - Subvention de 64 500 euros à la Ville de Cachan pour l'aménagement paysager du jardin médiéval de la Fontaine couverte.

2010-19-55 - Subvention de 116 250 euros à la Ville de Vitry-sur-Seine pour l'aménagement paysager du square Charles-Fourier.

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES _____

2010-19-63 - **Abondement en faveur des collèges mal desservis en accès internet ADSL, pour financer un accès internet professionnel à 2 mégabits par seconde.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1 .3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Les budgets des collèges suivants, établissements mal desservis en ADSL seront abondés, chacun, d'un montant maximum de 3 550 euros, sur demande justifiée de leur part, en compensation du surcoût annuel occasionné par la souscription d'un contrat d'abonnement à un accès Internet à haut débit de type SDSL, frais de mise en service inclus :

- Paul-Éluard de Bonneuil-sur-Marne ;
- Henri-Rol-Tanguy de Champigny-sur-Marne ;
- Francine-Fromond de Fresnes ;
- Jules-Ferry de Joinville-le-Pont ;
- Jean-Moulin de La Queue-en-Brie ;
- Albert-Cron du Kremlin-Bicêtre ;
- Albert-Camus du Plessis-Tréville ;
- Eugène-Chevreur de L'Haÿ-les-Roses ;
- Pierre-de-Ronsard de L'Haÿ-les-Roses ;
- Jules-Ferry de Maisons-Alfort ;
- Simone-Veil de Mandres-les-Roses ;
- Edmond-Nocard de Saint-Maurice ;
- La Guinette de Villecresnes ;
- Karl-Marx de Villejuif ;
- Roland-Garros de Villeneuve-saint-Georges ;
- Adolphe-Chérioux de Vitry-sur-Seine ;
- Jean-Perrin de Vitry-sur-Seine.

Article 2 : Le contrat, signé par le chef d'établissement pour l'année 2010, devra être joint à la demande d'abondement à titre de justificatif.

Article 3 : La dépense, soit 60 000 € au maximum, sera imputée au chapitre 011, sous-fonction 221, nature 6262.319 (collèges – accès Internet) du budget.

DIRECTION DE LA CULTURE

Service accompagnement culturel du territoire

2010-19-7 - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2011-2012 du Centre de développement chorégraphique relatif à la levée de réserve parlementaire 2010 pour le versement de l'intégralité de la subvention de l'État (9 915 euros).

2010-19-8 - Fonds d'aide aux musiques actuelles.

MISE EN CONFORMITE D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS DANS LES MUSIQUES ACTUELLES

- Ville de Vitry-sur-Seine 30 825 €

ACQUISITION DE MATÉRIEL

- Ville de Choisy-le-Roi pour l'espace Paul-Langevin 7 513 €
- Ville de Vitry-sur-Seine pour la nouvelle salle de musiques actuelles..... 9 954 €

AIDE AU FONCTIONNEMENT

- association MJC Louise-Michel de Fresnes..... 15 000 €
- association Fontenay-en-Scènes pour l'espace culturel Gérard-Philippe 7 500 €
- Ville d'Ivry-sur-Seine pour le Tremplin-Hangar..... 15 000 €
- Ville de Choisy-le-Roi pour l'espace Paul-Langevin et les Locomusics 7 500 €

Conventions pour l'année 2010 avec :

- l'association MJC Louise-Michel de Fresnes ;

- l'association Fontenay-en-Scènes ;
- la Ville d'Ivry-sur-Seine pour le Tremplin-Hangar ;
- la Ville de Choisy-le-Roi pour l'Espace Paul Langevin et les Locomusics.

Protocoles pour l'année 2010 avec :

- la Ville de Vitry-sur-Seine pour l'aménagement d'une salle de concert ;
- la Ville de Choisy-le-Roi pour l'acquisition de matériel pour l'Espace Langevin ;
- la Ville de Vitry-sur-Seine pour l'acquisition de matériel pour la salle de musques actuelles.

Service soutien à l'art et à la vie artistique

2010-19-9 - Avenant n°1 à la convention avec l'association Sons d'Hiver. Versement d'une subvention complémentaire de 20 000 euros.

Musée départemental d'art contemporain MAC/VAL

2010-19-1 - Indemnité d'occupation d'espaces du MAC/VAL pour le tournage du long métrage *La nuit, je mens* produit par Estrella Productions.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1 .3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Fixe l'indemnité de mise à disposition à la société Estrella Production de différents espaces du MAC/VAL, à un montant de 3 500 € pour la période du 5 décembre à compter de 19 h au 7 décembre 10 h. Dans l'hypothèse d'une prolongation du tournage, une indemnité de 200 € par heure supplémentaire serait due.

Article 2 : La recette sera imputée au chapitre 77, sous-fonction 314, nature 7788 du budget.

2010-19-2 – Reconduction du marché avec la société Transports Monin. Transport d'œuvres d'art pour le MAC/VAL (du 1^{er} janvier au 18 octobre 2011).

2010-19-3 – Reconduction des marchés de travaux muséographiques dans les salles du MAC/VAL, au titre de 2011.

lot n°1 : démontage des cimaises, des cloisons et des plafonds rigides et des revêtements de sol : entreprise Trouve/Leclair.

lot n°2 : montage des cimaises, cloisons et plafonds rigides : entreprise Trouve/Leclair.

lot n°3 : plaquage, enduits, peinture des murs et des faux plafonds attribué : entreprise Duval et Mauler.

lot n°4 : revêtements textiles des murs et des plafonds, tentures et rideaux : entreprise Haguénier.

lot n°5 : moquettes de sol et revêtements de sol : entreprise VP Sol.

2010-19-4 - Reconduction du marché avec la société D.M.H. Sécurité, au titre de 2011. Gardiennage des locaux et du jardin du Musée d'art contemporain du Val-de-Marne.

2010-19-5 - Reconduction du marché avec la société Arc-en-Ciel, au titre de 2011. Nettoyage des locaux du MAC/VAL

2010-19-6 - Reconduction du marché avec la société Art Front Line, au titre de 2011. Prestations d'assistance pour l'accrochage, le montage et la réalisation d'œuvres d'art pour le MAC/VAL.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES VILLAGES DE VACANCES _____

Service de la jeunesse

2010-19-10 - Subvention de 10 000 euros à la mission locale des Bords-de-Marne dans le cadre des activités spécifiques et micro-projets. Avenant n° 1 au contrat pluriannuel 2010-2012.

Service des sports

2010-19-11 - Subvention pour l'organisation d'un stage de formation et de perfectionnement de cadres dans le domaine sportif. 6^e série 2010.

Comité départemental d'études et sports sous-marins du Val-de-Marne 1 560 €

2010-19-12 - Subventions aux ligues et comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions annuelles. 30^e série 2010. Versement d'un acompte.

Comité départemental de tir à l'arc du Val-de-Marne 13 461,80 €

2010-19-13 - Subventions pour la participation des compétitions internationales de haut niveau. 9^e série 2010.

Kremlin-Bicêtre United <i>section futsal</i>	Coupe d'Europe UEFA Futsal à Reykjavik (Islande) du 14 au 22 août 2010	2 000 €
Club Athletic de Thiais <i>section baseball</i>	Coupe d'Europe de softball féminin à Edime (Turquie) du 16 au 21 août 2010	3 500 €
Karaté Club de Gentilly	Coupe du monde de karaté cadets/juniors à Corfou du 27 juin au 4 juillet 2010	200 €
BMX Sucy 94	1 ^{re} et 2 ^e manches du championnat d'Europe de BMX à Besançon, les 3 et 4 avril 2010	120 €

2010-19-14 - Subventions pour les déplacements en France des équipes sportives évoluant en championnat et coupe de France. 2^e série 2010.

TABLEAU 1

CHAMPIONNATS / COUPES DE FRANCE MATCH ALLER – RETOUR

Clubs	Niveau de pratique	Subvention selon niveau (voir tableau règlement)	Nombre de tours de Coupe de France joué	Subvention par tour	Total subvention en €
<i>Badminton</i>					
Étoile sportive des sourds de Paris et de l'Île-de-France	National	1 500			1 500
Union sportive de Créteil	National	1 500			1 500
Amicale sportive de Fresnes	National 3	800			800

<i>Base Ball</i>					
Club athlétique de Thiais	Nationale	1 500			1 500
<i>Bowling</i>					
Bowling club Excel Joinville	National	3 000	1	300	3 300
Club sportif de bowling de Nogent-sur-Marne	National 2	800			800
Bowling-club vincennois	National 2	800			800
<i>Canoe-Kayak</i>					
Union sportive de Créteil	Handi/National	3 000	2	300	3 600
Canoe kayak club de France	Nation./Nation. 2	2 300	1	300	2 600
Société nautique du tour de Marne	National		3	300	900
Red Star club de Champigny	National	1 500			1 500
<i>Escrime</i>					
La vie au grand Air de Saint-Maur	N1/N1	3 000			3 000
<i>Football</i>					
Union sportive Villejuif Guinot Cécifoot	Nationale	1 500			1 500
Étoile sportive des sourds de Paris et de l'Île-de-France	National	1 500			1 500
Association Cécifoot St-Mandé	National	1 500	1	300	1 800
<i>Haltérophilie</i>					
La vie au grand Air de Saint-Maur	National 2	800			800
Union sportive de Créteil	National 2	800			800
<i>Squash</i>					
Union sportive de Créteil	Élite F/H	3 000			3 000
<i>Tennis</i>					
Tennis club de Sucy-en-Brie	N1BF/N3M	1 600			1 600
Tennis club de Belle-Épine	N1BH	800			800
Élan de Chevilly-Larue	N4H	800			800
Club athlétique l'Haÿ-les-Roses	N4H	800			800
Tennis club de Marolles	N3H/N4F	1 600			1 600
<i>Tennis de table</i>					
Union sportive fontenaysienne	N1/N2/N3M/N1F	3 200			3 200
US du Kremlin-Bicêtre	Pro AF/N2F	3 300			3 300
VGA de Saint-Maur-des-Fossés	N3M/Pro				800
	BM/N1F/N2F	3 900			3 900
Union sportive d'Ormesson	N2M	800			800
Jeunesse sportive d'Alfort	N3M	800			800
Club athlétique de l'Haÿ-le-Roses	N1M	800			1 600
Union sportive de Créteil	N1F/N2F	1 600			
<i>Tir à l'arc</i>					
1 ^{re} cie d'arc de Fontenay	National	3 000			3 000
Élan de Chevilly-Larue	D2	800			800
Compagnie de tir à l'arc Saint-Georges Le Perreux	National	1 500			1 500

TABLEAU 2

CHAMPIONNATS / COUPES DE FRANCE 1 SEUL TOUR

Clubs	Niveau de pratique	Nombre de tours	Subvention par tour	Subvention selon le meilleur niveau	Total subvention
<i>Aérobic</i>					
Villecresnes athlétique club	National	1	300		300
Municipale de Choisy-le-Roi	National				1 500
<i>Athlétisme</i>					
Union sportive d'Ivry	National	1	300		1 500
<i>Aviron</i>					
Société nautique du Perreux	National			1 500	1 500
Red Star club de Champigny	National			1 500	1 500
Société d'encouragement du sport nautique	National			1 500	1 500
<i>Cyclisme</i>					
Association sportive des handicapés physiques et visuels	National	1	500		500
<i>Danse sur glace</i>					
Union sportive fontenaysienne	National			1 500	1 500
<i>Escrime</i>					
VGA Saint-Maur	N2/N3	2	300		600
Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre	N2/N3	3	300		900
<i>Gymnastique</i>					
VGA Saint-Maur	DN3/DN7	1	300		300
Union sportive de Créteil	DN2/DN7	2	300		600
<i>Gymnastique rythmique</i>					
Union sportive de Créteil	DF1	1	300		300
Union sportive d'Ivry-sur-Seine	DF1	2	300		600
<i>Natation synchronisée</i>					
Élan de Chevilly-Larue	National			1 500	1 500
<i>Parachutisme</i>					
Vol vertical sportif de Thiais	National			1 500	1 500
<i>Sauvetage et secourisme</i>					
Avenir nautique villeneuvois	National			1 500	1 500
<i>Sports de boules</i>					
Union bouliste de Villeneuve Triage	National 4	1	300		300
Étoile sportive des sourds de Paris et de l'Île-de-France	National			1 500	1 500
<i>Sports sous-marins</i>					
Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre	National			1 500	1 500
<i>Trampoline</i>					
Union sportive de Créteil	National	800	800		800
<i>Triathlon</i>					
Red star club de Champigny	National	2	300		600
<i>Voile</i>					
VGA Saint-Maur	National				300
Sporting club Choisy-le-Roi	D2	1	300		

TABLEAU 3
CHAMPIONNATS OU COUPES DE FRANCE "JEUNES"

Clubs	Catégorie	Nombre de tours de dans le championnat ou coupe	Subvention par tour	Total subvention en €
<i>Athlétisme</i>				
Union sportive de Créteil	minimes	1	300	300
Vincennes Athlétic	espoirs	1	300	300
Union sportive d'Ivry-sur-Seine	espoirs	1	300	300
<i>Aviron</i>				
Société nautique Perreux	cadet/junior	2	300	600
Red Star club de Champigny	minimes	1	300	300
SE du sport nautique	minimes/junior	2	300	600
<i>Basket-ball</i>				
Avenir sportif d'Orly	minims/cadettes	16	300	4 800
Red Star club de Champigny	minimes	9	300	2 700
Saint-Charles Charenton Saint-Maurice	minimes/cadets	17	300	5 100
<i>Canoë-kayak</i>				
Red Star club de Champigny	juniors	1	300	300
<i>Escrime</i>				
VGA Saint-Maur	cadets/cadettes	2	300	600
Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre	cadets	1	300	300
<i>Équitation</i>				
Club Bayard Equitation	jeunes	1	300	300
<i>Gymnastique artistique</i>				
Union sportive de Créteil	cadettes	3	300	900
<i>Football américain</i>				
Entente sportive caudacienne	cadets/juniors	2	300	600
Union sportive fontenaysienne	cadets/juniors	2	300	600
<i>Handball</i>				
Stella sports Saint-Maur	- 18 ans	17	300	5 100
Union sportive d'Ivry-sur-Seine	- 18 ans	13	300	3 900
Villiers étudiants club	- 18 ans filles	6	300	1 800
Union sportive de Créteil	- 18 ans garçons	10	300	3 000
<i>Hockey sur glace</i>				
Union sportive fontenaysienne	- 18 ans garçons	4	300	1 200
<i>Rink hockey</i>				
Union sportive de Villejuif roller skating	benjamins/minimes	3	300	900
<i>Rugby</i>				
VGA Saint-Maur	-17 ans garçon/ - 19 ans	11	300	3 300
<i>Sauvetage et secourisme</i>				
Avenir nautique villeneuvois	minimes/cadets/ juniors	1	300	300
<i>Sports sous-marins</i>				
Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre	minimes/cadets	1	300	300
<i>Tennis</i>				
Alsacienne de Lorraine de Paris	cadets	1	300	300

Voile				
VGA Saint-Maur	espoirs	1	300	300
Volley-ball				
Union sportive fontenaysienne	benjamins	2	300	600
VGA Saint-Maur	minimes/cadets	2	300	600
Cercle des nageurs de la Marne de Charenton	cadettes	2	300	600
Entente sportive de Villiers-sur-Marne	minimes/cadets/	6	300	1 800
Sporting club des nageurs	juniors F/espoirs F			

2010-19-15 - Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 7^e série 2010.

Club omnisports municipal d'Arcueil - <i>section tennis</i>	Tournoi open jeunes à Arcueil (stade Louis-Frébault) du 17 au 24 avril 2010	200 €
Entente sportive de Vitry-sur-Seine - <i>section football</i>	Tournoi de football Guy-Lachaud à Vitry-sur-Seine (stade Gabriel-Péri) le 13 mai 2010	300 €
	Tournoi Pelarda à Vitry-sur-Seine (stade Gabriel-Péri) le 13 juin 2010	300 €
Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre <i>section football</i>	12 ^e tournoi international de football 11/13 ans au Kremlin-Bicêtre les 19 et 20 juin 2010	5 000 €
Union sportive fontenaysienne <i>section hockey sur glace</i>	Tournoi des Pumas à Fontenay-sous-Bois du 3 au 5 avril 2010	1 300 €
Sporting club de Choisy-le-Roi <i>section athlétisme</i>	11 ^e ronde de Choisy-le-Roi à Choisy-le-Roi le 16 mai 2010	440 €

2010-19-16 - Subventions pour l'organisation de stages sportifs. 11^e série 2010.

Union sportive de Villejuif <i>section handball</i>	Stage de handball à Mortain (50) du 27 avril au 2 mai 2010	360 €
<i>section roller skating</i>	Stage de perfectionnement au rink-hockey à Viareggio (Italie) du 20 au 29 avril 2010	1 300 €
Union sportive fontenaysienne <i>section volley-ball</i>	Stage sportif pour les jeunes à Houlgate du 25 avril au 1 ^{er} mai 2010	280 €
Canoë-kayak club de France Bry-sur-Marne	Stage de printemps N1, N2, N3 à Argentières du 26 avril au 1 ^{er} mai 2010	600 €
La Saint-Mandéenne <i>section sports sous-marins</i>	Stage de découverte et de confirmation de niveau 1 en Egypte du 9 au 16 mai 2010	780 €
Villiers Sport Jeunesse <i>section sports sous-marins</i>	Stage de découverte et de respect du milieu marin à Saint-Aygulf du 13 au 16 mai 2010	900 €
	Stage de découverte de la faune atlantique à Camaret du 21 au 24 mai 2010	460 €
Union sportive de Villejuif <i>section rugby</i>	Stage de perfectionnement de rugby à Barcelone du 17 au 23 avril 2010	950 €
	Stage de perfectionnement de rugby du 17 au 23 avril 2010 à Alessandria-Piémont en Italie	1 000 €
Athlétique club de Paris/Joinville-le-Pont	Stage de préparation des interclubs à La Baule du 24 avril au 1 ^{er} mai 2010	2 200 €

Union sportive d'Alfortville section handball	Stage de Pâques à Valmorel (73) du 18 au 24 avril 2010	560 €
Union sportive de Créteil section triathlon	Stage de préparation d'avant saison à Hagetmau du 24 avril au 1 ^{er} mai 2010	1 000 €

2010-19-17 - Subventions pour le soutien au sport collectif de niveau national. 6^e série 2010.

La Vie au grand air	68 250 €
Union sportive d'Ivry handball.....	189 000 €
Avenir sportif d'Orly	7 000 €
SEMSL Union sportive de Créteil handball.....	45 000 €
Stella sports Saint-Maur	19 250 €
Association sportive de Saint Mandé	10 500 €
Union sportive d'Ivry	77 000 €
Rugby club de Vincennes.....	6 125 €

2010-19-18 - Subventions aux ligues et comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions annuelles. 28^e série 2010.

Comité départemental de gymnastique du Val-de-Marne : aucun solde de subvention n'est à verser pour l'exercice 2009 au vu du bilan d'activité et du bilan financier.

2010-19-19 - Subventions versées aux ligues et comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions annuelles. 29^e série 2010. Versement de l'acompte.

Comité départemental de handball du Val-de-Marne.....	24 530 €
---	----------

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE _____

Service accueil action prévention

2010-19-22 - Subventions aux associations participant au dispositif *Maison de l'Adolescent*. Aide et soutien en direction des jeunes de 12 à 20 ans, au titre de l'année 2010.

- Association Accueil, Écoute, Rencontre, Adolescence (PAEJ de Cachan)	41 000 €
- Association pour la promotion de la santé et la prévention (PAEJ de Fontenay).....	6 000 €
- Association Point d'accueil et d'écoute de Champigny (PAEJ de Champigny).....	78 000 €
- Association ESPOIR-CFDJ (PAEJ de Créteil)	161 876 €

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____

Service administratif et financier

2010-19-23 - Renouvellement de la convention avec l'association Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie - CILDT. Versement d'une subvention départementale de 15 000 euros.

2010-19-24 - Renouvellement de la convention avec l'association Liberté. Versement d'une subvention départementale de 3 000 euros.

PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE _____

Service ressources initiatives

2010-19-25 - Convention avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Nogent-sur-Marne. Mise à disposition du Département, à titre gratuit, de locaux pour les activités de l'espace départemental des solidarités du Perreux-sur-Marne.

2010-19-26 - Convention avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF). Versement d'une subvention départementale de 42 000 euros.

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION, ÉVALUATION, ORGANISATION ET MÉTHODE _____

2010-19-60 - Avenant n° 1 au marché avec la société Ascor Consultants Associés. Missions ponctuelles d'accompagnement du secteur des structures d'accueil et actions de prévention de la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse en matière de contrôle et d'analyse des établissements sociaux et médico-sociaux

DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DU SOUTIEN AUX AGENTS _____

Domaine Chérioux

2010-19-21 - Renouvellement pour trois ans de la convention avec la société SPIE Île-de-France Nord-Ouest. Mise à disposition de la société, à titre onéreux, d'un terrain du domaine Chérioux pour l'installation d'une base de vie pour la réalisation de travaux pour le compte du Département.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES _____

Service des affaires foncières

2010-19-48 - Cession à la société Expansiel de la parcelle cadastrée AD 100, avenue Flouquet à l'Haÿ-les-Roses d'une surface de 15 m².

2010-19-49 - RD 110 (ex-déviations de la RD 29) - RD 204 - Limeil-Brévannes Échange à titre gratuit entre la communauté d'agglomération Plaine centrale et le Département. Acquisition des parcelles D n° 136p et 144p, AB 496 pour une superficie totale de 8 287 m² environ. Cession des parcelles AB n° 364p, 409, 428, 430, 375, 373 p pour une superficie totale de 8 849 m² environ.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION _____

Service administratif et financier

2010-19-57 - Marché avec la société GFI Progiciels. Acquisition, mise en œuvre et prestations associées d'un progiciel de gestion des activités de la direction de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé du Val-de-Marne.

2010-19-58 - Marchés avec diverses entreprises. Acquisition des serveurs, solutions de stockage, de sauvegarde, d'archivage et prestations associées.

Lot n°1 : fourniture de matériel serveur et prestations associées : Computacenter

Lot n°2 : fourniture de solutions de stockage et prestations associées : Computacenter

Lot n°3 : fourniture de solutions de sauvegarde et prestations associées : SCC Services

Lot n°4 : fourniture de solutions d'archivage et prestations associées : Computacenter

2010-19-59 - Reconduction pour l'année 2011 du marché avec TELE2S. Télésurveillance dans les bâtiments départementaux.

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE _____

Service parc automobile

2010-19-20 - Vente de véhicules réformés à la société Sucy-Autos Dépannages.

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n°2010-494 du 10 novembre 2010

Représentation du Conseil général au sein de la commission de transition vers la télévision numérique

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3221-7 ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2010-670 du 18 juin 2010 relatif à la composition des commissions de transition vers la télévision numérique ;

Vu la lettre du préfet du Val-de-Marne du 15 octobre 2010

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Liliane PIERRE et M. Pierre-Jean GRAVELLE, conseillers généraux, sont désignés pour représenter le Conseil général au sein de la commission de transition vers la télévision numérique.

Fait à Créteil, le 10 novembre 2010

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

n°2010-498 du 17 novembre 2010

Extension de l'autorisation de fonctionner accordée à l'association Sam Arepa, 366 ter, rue de Vaugirard à Paris, pour son service prestataire.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1 à 313-9 relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu notamment les articles R. 313-1 à 313-10 du même code relatifs aux dispositions générales d'autorisation de création et / ou de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles R. 312-156 à 312-168 du Code de l'action sociale et des familles relatifs aux comités régionaux de l'organisation sociale et médico-sociale ;

Vu les dispositions financières relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux des articles R. 314-130 au 314-136 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles D. 313-11 et 313-14 de ce même code relatif au contrôle de conformité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n°06-307-06-14 du Conseil général du 26 juin 2006 relative à l'approbation du deuxième schéma départemental pour une politique en faveur des personnes âgées pour les années 2006-2010 ;

Vu l'arrêté n°2005-349 du 30 juin 2005 accordant l'autorisation à l'association Sam Arepa pour une durée de 15 ans avec habilitation à l'aide sociale ;

Vu la demande d'extension d'autorisation du 11 octobre 2010 présentée par le Président de l'association Sam Arepa, 366 ter, rue de Vaugirard à Paris (75015), portant sur l'ensemble des communes du département ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Une extension de l'autorisation de son service prestataire, d'une capacité en 2009 de 95 536 heures d'intervention, est accordée à l'association Sam Arepa, dont l'antenne val-de-marnaise est domiciliée dans l'EHPAD Le Vieux Colombier, 20, avenue de l'Isle à Villiers-sur-Marne (94350), pour intervenir sur l'ensemble des communes du Département du Val-de-Marne.

Article 2 : Tout recours contre cette décision devra parvenir devant le tribunal administratif de Melun dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ou à l'égard de la personne à laquelle il est notifié, à compter de la date de notification de ce même arrêté.

Article 3 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département du Val-de-Marne et, dans un délai de 15 jours, affiché pendant un mois à la Mairie de Villiers-sur-Marne et à l'Hôtel du Département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 17 novembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Le vice-président

Christian FOURNIER

Actualisation des modalités de fonctionnement de la régie d'avances instituée auprès du service Relations Internationales.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant d'organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil général n° 94-128-07S -05 du 27 juin 1994 et la délibération de la Commission permanente n° 01-32-02 du 15 octobre 2001 relatives au régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances ;

Vu la délibération de la Commission permanente n° 99-44-13 du 13 décembre 1999 portant création d'une régie d'avances sise à l'hôtel du département, Cabinet de la présidence, pour la mission Relations et solidarités internationales, coopération décentralisée ;

Vu l'arrêté n° 2002-408 du 30 mai 2002 portant arrêté d'institution de deux régies d'avances auparavant rattachées au Cabinet de la Présidence auprès du service Relations et Solidarités internationales – Coopération décentralisée ;

Vu l'arrêté n° 2002-485 du 18 juillet 2002 portant extension des dépenses de la régie d'avances « Coopération avec le Vietnam » instituée auprès du service Relations et Solidarités internationales – Coopération décentralisée ;

Vu l'arrêté n° 2003-474 du 25 août 2003 portant augmentation du montant de l'avance et extension des dépenses prévues dans le cadre de la régie d'avances instituée auprès du Service Relations et Solidarités internationales – coopération décentralisée –

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les modalités de fonctionnement de ladite régie ;

Vu l'avis conforme du Payeur départemental en date du 22 octobre 2010 ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La régie d'avances est instituée auprès du service Relations internationales.

Article 2 : La régie d'avances est installée à l'Hôtel du Département, avenue du Général-de-Gaulle à Créteil.

Article 3 : La régie d'avances permet le règlement des dépenses suivantes :

- frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et diverses autres dépenses liées à l'accueil de délégations étrangères de pays avec lesquels le département s'est engagé dans des actions de coopération ;
- frais d'hébergement, de restauration, de déplacement ou de transport au cours de missions effectuées par des agents départementaux et experts à l'étranger dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée ;
- frais de restauration et de déplacement de personnes partenaires de nos programmes de coopération et de solidarités internationales y compris le personnel des consulats et ambassades ;
- frais d'interprètes ;
- frais forfaitaires journaliers relatifs à des séjours à l'étranger y compris dans le cadre de programmes Européens ou Internationaux ;
- acquisition de petits matériels y compris manuels et ouvrages.

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants:

- en numéraire,
- par chèque.

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP Val-de-Marne - Place du Général-Billot - 94000 Créteil.

Article 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 20 000 €.

Article 7 : Le régisseur verse auprès du Payeur départemental du Val-de-Marne la totalité des justificatifs de dépenses au minimum à la fin de chaque mois.

Article 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur

Article 11 : Les arrêtés n°2002-408 du 30 mai 2002, n°2002- 485 du 18 juillet 2002 et n°2003-474 du 25 août 2003 sont abrogés.

Article 12 : Le Directeur général des services départementaux, le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 novembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Le vice-président

Pascal SAVOLDELLI

Arrêtés conjoints

n° 2010-493 du 8 novembre 2010

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France,

d'une part,

Le Président du Conseil général,

d'autre part,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment son article L. 162-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1 à 313-9 relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles D. 312-8 à 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles D. 313-11 à 313-14 du même code relatifs au contrôle de conformité des établissements et services ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île de France ;

Vu la délibération du Conseil général n° 06-307-06S-14 du 26 juin 2006 portant adoption du deuxième schéma départemental pour une politique en faveur des personnes âgées pour les années 2006-2010 ;

Vu la demande présentée par Monsieur de GROG, directeur général de l'Association DELTA 7, 24, rue Marc-Seguain, 75018 PARIS, portant sur l'extension de 19 à 25 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée du centre d'accueil de jour à Villejuif ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) en sa séance du 16 avril 2010 ;

Considérant que le projet répond aux conditions fixées à l'article L. 313-4 du Code de l'action sociale et des familles et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie pour 2009/2013 mentionné à l'article L. 312-5-1 du Code précité ;

Vu l'avis du Délégué territorial de l'ARS d'Île-de-France pour le Val-de-Marne ;

Sur proposition du Directeur général de l'ARS d'Île-de-France ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTENT

Article 1 : L'autorisation d'extension du centre d'accueil de jour Casa Delta, 6, rue du colonel Marchand à Villejuif (94800), présentée par l'association DELTA 7, 24, rue Marc-Seguin à Paris (75018), est accordée.

La capacité du centre d'accueil de jour est portée à 25 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée.

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour une durée de quinze ans. Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats d'une évaluation externe. Elle ne peut être cédée qu'avec l'accord du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et du Président du Conseil général du Val-de-Marne.

Article 3 : L'autorisation est valable sous réserve du résultat d'une visite de conformité aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement. Elle est caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et du Président du Conseil général.

Article 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les indications précisées ci-après :

N°Finess : 940 003 098

Code catégorie : 200

Capacité	Code discipline	Code activité	Code clientèle
25 places d'accueil de jour	657	21	436

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la réception de sa notification.

Ce recours administratif ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans le même délai de 2 mois à compter de la réception de sa notification par le demandeur, ou de sa publication pour les tiers.

Article 7 : Le Délégué territorial de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France pour le Val-de-Marne et le Directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et du Département du Val-de-Marne et, dans un délai de 15 jours, affiché pendant un mois à la Préfecture de la région d'Île-de-France, à la Mairie de Villejuif et à l'Hôtel du Département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 8 novembre 2010

Le Directeur général de l'Agence régionale,
de santé d'Île-de-France

Claude EVIN

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER
